

Strasbourg, le 9 octobre 2008

EPAS-SC (2008) 8

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

3^{ème} Réunion du Comité Statutaire

Strasbourg, 6 octobre 2008

Décisions

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), composé des représentants au Comité des Ministres des Etats membres de l'Accord¹, a tenu sa 3^{ème} réunion à Strasbourg le 6 octobre 2008. La liste des participants figure à l'**Annexe 4** du présent document.

Le Comité statutaire :

- I. Elit l'Ambassadeur Bruno Gain (France) à la présidence du Comité Statutaire ;
- II. Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'**Annexe 1** du présent document ;
- III. Marque son accord à l'ouverture d'un compte spécial et invite les Délégués à adopter le projet de décision tel qu'il figure à l'**Annexe 2** du présent document ;
- IV. Approuve les comptes annuels 2007 de l'Accord partiel élargi pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2007, et adopte, en conséquence, la Résolution EPAS/Res(2008)1 relative aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, telle qu'elle figure à l'**Annexe 3** du présent document ;
- V. Prend note du rapport verbal présenté par le Secrétariat concernant les demandes d'accession et de statut d'observateur de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG sportives à l'APES ;
- VI. Décide que la prochaine réunion du Comité statutaire se tiendra le 5 décembre 2008.

¹ Albanie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni

Annexe 1**Ordre du jour annoté****I. Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte à 11h30, dans la salle du Comité des Ministres (Palais de l'Europe), le lundi 6 octobre 2008.

II. Election à la présidence

Suite au départ de l'ambassadeur Torbjørn Frøysnes, le Comité statutaire doit élire un successeur à sa présidence.

Les membres du Comité statutaire sont invités à élire un(e) président(e).

III. Adoption de l'ordre du jour

EPAS-SC (2008) 5

Les membres du Comité statutaire sont invités à adopter le projet d'ordre du jour.

IV. Ouverture d'un compte spécial

EPAS-SC (2008) 2

Les membres du Comité statutaire sont invités à approuver l'ouverture du compte spécial créé par l'article 4.3 du Statut de l'APES et à inviter les Délégués, dans leur composition restreinte aux représentants des Etats membres de l'APES, à ouvrir ce compte.

V. Approbation des comptes 2007 de l'APES

EPAS-SC (2008) 6

EPAS-SC (2008) 7

Les membres du Comité statutaire sont invités à adopter le projet de résolution EPAS/Res(2008)1 relative aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

VI. Mise à jour des adhésions et des demandes de statut d'observateur à l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Le Secrétariat informera les membres du Comité statutaire sur l'évolution récente de l'APES et sur l'adhésion de nouveaux pays, fédérations sportives internationales et ONG sportives à l'APES.

VII. Activités futures de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

La quatrième réunion du Comité statutaire devra se tenir avant la fin 2008, afin notamment d'adopter le budget et de déterminer le barème des contributions 2009.

Les membres du comité statutaire sont invités à adopter la date de leur prochaine réunion.

VIII. Projet de décisions

EPAS-SC (2008) 4

IX. Divers

Annexe 2**PROJET DE DECISION**

1039ème réunion –22 octobre 2008

Point ...

Accord Partiel Elargi sur la Sport – Ouverture d'un compte spécial*Décision*

Les Délégués, dans leur composition restreinte aux Représentants des Etats membres de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES),² autorisent l'ouverture d'un Compte spécial intitulé «Projets APES », et prennent note que ce compte sera alimenté par les contributions volontaires des Etats membres ainsi que d'autres donateurs et sera affecté à la couverture des dépenses encourues dans le cadre de l'article 4.3 du Statut de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) ;

² Concerne les Etats suivants : Albanie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni.

Annexe 3**Résolution EPAS/Res(2008)1
relative aux états financiers de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)
pour l'exercice clos le 31 décembre 2007**

(adoptée par le Comité statutaire le 6 octobre 2008)

Le Comité statutaire, en vertu de l'article 5.4 du Statut de l'Accord partiel élargi, et dans sa composition restreinte aux Représentants des Etats membres en 2007 de l'Accord partiel élargi sur le sport³,

Vu la Résolution CM/Res(2007)8 établissant l'Accord partiel élargi sur le sport ;

Vu l'article 70 du Règlement financier ;

Vu les états financiers de l'Accord partiel élargi sur le sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés par le Secrétaire Général ;

Vu l'avis de l'Auditeur externe ;

Vu le rapport de l'Auditeur externe,

Décide :

1. Sont approuvés, conformément aux tableaux présentés par le Secrétaire Général (CM(2008)100 pages 206-211) les états financiers de l'Accord partiel élargi sur le sport pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Sont annulés, conformément aux tableaux présentés par le Secrétaire Général, les soldes non employés des crédits budgétaires de l'exercice 2007 pour un montant de 74 045,95 € (CM(2008)100 page 211) ;
3. L'excédent de 74 745,24 € du budget est transféré à un compte d'attente de l'Accord partiel en attendant son affectation dans le cadre des décisions relatives au budget 2009 de l'APES.
4. Les états financiers annuels avec la présente résolution ainsi que le rapport de l'Auditeur externe seront transmis au Comité des Ministres.

³ Concerne les Etats suivants : Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Saint-Marin, Slovénie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni.

Annexe 4**List of participants / Liste des participants****ALBANIA / ALBANIE**

M. Moisi MEMINAJ

Adjoint au Représentant Permanent, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, 2, rue Waldteufel, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 36 02 06 -

Fax 03 88 35 15 79

e-mail : mission.coe@mfa.gov.al

ANDORRA / ANDORRE

Mme Florència ALEIX

Représentante Permanente Adjointe, Représentante Permanente de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe, 10 avenue du Président Robert Schuman, 67000 Strasbourg

Tel : 03 88 35 61 55

Fax : 03 88 36 85 77

e-mail: rpand@andorra.ad

BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mme Maja DIMITRIJEVIĆ

Adjointe au Représentant Permanent, Représentante Permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, 16 allée Spach, 67000 Strasbourg

Tel: 03 90 22 92 59

Fax: 03 88 35 58 60

e-mail: representationbosnie@wanadoo.fr

CROATIA/CROATIE

Mme Petra LEPPEE FRAIZE

Adjointe au Représentant Permanent, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil d'Europe, 70, allée de la Robertsau 67000 Strasbourg,

Tél. 03 88 37 07 06 – Fax 03 88 37 09 31

e-mail : rpcro@mvpei.hr

FRANCE

M. Bruno GAIN

Ambassadeur, Représentant Permanent, Représentation Permanente de la France auprès du Conseil d'Europe, 40, rue de Verdun, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 45 34 00

Fax 03 88 45 34 49

e-mail : rp.strasbourg-dfra@diplomatie.gouv.fr

Mlle Camille LARENE

Adjointe au Représentant Permanent, Représentation Permanente de la France auprès du Conseil d'Europe, 40, rue de Verdun, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 45 34 04

Fax 03 88 45 34 49

e-mail : rp.strasbourg-dfra@diplomatie.gouv.fr

GREECE / GRECE

M. Georgios DASKALOPOULOS

Adjoint au Représentant Permanent, Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil d'Europe, 21 place Broglie, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 32 88 18

Fax 03 88 23 12 46

e-mail : greekdelegce@wanadoo.fr

IRELAND / IRLANDE

M. Niall SHEERIN

Adjoint au Représentant Permanent, Représentation Permanente de l'Irlande auprès du Conseil d'Europe, 11, boulevard du Président Edwards - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 14 49 20/21

Fax 03 88 14 49 25

e-mail : strasbourgce@dfa.ie

LATVIA / LETTONIE

Mme Jelena HLUĐNEVA

Attaché, Représentation Permanent de La Lettonie auprès du Conseil d'Europe, 67, allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 24 70 80

Fax 03 88 24 70 85

e-mail : rplatvia@mfa.gov.lv

LUXEMBOURG

M. Ronald MAYER

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentation Permanent du Luxembourg auprès du Conseil d'Europe, 65, allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 15 26 36

Fax 03 88 15 26 37

e-mail : (chef de mission) : ronald.mayer@mae.etat.lu

(secrétariat) : strasbourg.rp@mae.etat.lu

POLAND / POLOGNE

M. Piotr ŚWITALSKI

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil d'Europe, 2, rue Geiler, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 37 23 00

Fax 03 88 37 23 10

e-mail : rep.perm@coe-poland.org

Mlle Eliza SUCHOZEBRSKA

Adjointe au Représentant Permanent, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil d'Europe, 2, rue Geiler, 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 37 23 00 –

Fax 03 88 37 23 10

e-mail : rep.perm@coe-poland.org

SERBIA / SERBIE

M. Aleksandar TOMIC

Adjoint au Représentant Permanent, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil d'Europe, 26, avenue de la Forêt Noire, 67000 Strasbourg

Tél. 03 90 22 15 88

Fax 03 88 36 09 49

e-mail : mis.serbia.coe@fr.oleane.com**SWITZERLAND / SUISSE**

Mme Beatrice SCHAER

Adjointe au Représentant Permanent, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, 23, rue Herder - 67083 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 35 00 72 -

Fax 03 88 36 73 54

e-mail : vertretung-ER@stc.rep.admin.ch**«L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE»/
“ THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA**

Mme Eleonora PETROVA-MITEVSKA

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Ex-République Yougoslave de Macédoine auprès du Conseil de l'Europe, 13, rue André Jung - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 37 17 00 – Fax 03 88 37 19 04

e-mail : rp.macedoine@free.fr ou olgica.vasilevska@mfa.gov.mk**APOLOGIES / EXCUSES****DENMARK / DANEMARK****COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE****- FINANCE DIRECTORATE / DIRECTION DES FINANCES**

Mme Catherine DU BERNARD ROCHY, Service du Budget, de la Comptabilité et des Services Linguistiques / Head of Budget, Accounting and Linguistic Services Department

**- DIRECTORATE OF EDUCATION, CULTURE AND HERITAGE, YOUTH AND SPORT /
DIRECTION EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE, JEUNESSE ET SPORT**

Directorate General IV - Education, Culture and Heritage, Youth and Sport

Direction Générale IV - Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport

Sport Department / Service du Sport

1 quai Jacoutot, F-67075 Strasbourg

Mr Stanislas FROSSARD, Executive Secretary EPAS

Tel. : (33) 3 90 21 53 76

Ms Ita MIRIANASHVILI, Deputy Executive Secretary EPAS

Tel : (33) 3 88 41 23 10

Mme Danielle SCHMITT, Communication EPAS

Tel : (33) 3 88 41 24 44

Ms Marise BOYLAN, Administration EPAS

Tel. : (33) 3 88 41 34 80

Fax: (33) 3 88 41 24 29

E-mail: stan.frossard@coe.int ita.mirianashvili@coe.int danielle.schmidt@coe.int or
marise.boylan@coe.intInternet: <http://www.coe.int>